

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 Octobre 2018**

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur PARIOST donne lecture d'un discours en hommage à Mme Marie THOZET, historienne de la Commune :

« Marie Thozet,

Il est vrai qu'elle n'était pas historienne de formation, mais, ses ouvrages balayent 1 100 années de l'histoire de Chasselay, des chasselois, de leurs activités et de leurs soucis quotidiens.

Cette histoire a été glanée dans toutes les archives accessibles, elle est le résultat d'un lent et long travail d'investigations, de recherches et d'une grande volonté, ainsi que d'une véritable passion pour l'histoire de Chasselay.

Elle montre la très lente évolution d'un village typiquement français, la vie quotidienne étant parfois mêlée à la grande histoire, c'est-à-dire aux évènements majeurs de l'histoire de France.

- *Les rivalités de pouvoir entre l'archevêque de Lyon et l'abbaye d'Ainay au Moyen-âge,*
- *La construction du fort par Renaud de Forez au début du XIIIème siècle*
- *Le conflit entre Pierre de Savoie et Philippe le Bel au début du XIVème siècle*
- *Les guerres de religion au XVIème siècle avec les menaces du redouté baron des Adrets*
- *Les fléaux terribles et récurrents de la peste et de la famine jusqu'au XVIIème siècle*
- *La bataille contre les autrichiens en 1814*
- *Les terribles combats de juin 1940 et le sacrifice héroïque des tirailleurs sénégalais.*

Tous ses ouvrages s'inscrivent pleinement dans notre devoir de mémoire.

Acquise à une histoire puisée aux sources d'archives, Marie THOZET n'en fait pas moins appel au témoignage oral sa qualité d'enfant du pays lui a permis de frapper aux bonnes portes et de se les faire ouvrir.

Ici et là, un propos rapporté laisse entrevoir une réalité qui échappe aux sources écrites.

L'auteur pouvait encore puiser dans ses propres souvenirs pour se frayer un chemin là où les documents d'archives et les témoignages faisaient défaut.

Elle a été l'historienne de Chasselay »

M. PARIOST demande aux Membres du Conseil Municipal 1 minute de silence en mémoire de Mme THOZET.

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 17 Septembre 2018

Secrétaire de séance élue : Mme Bénédicte KUNZIGER

I. Acquisition d'un local en VEFA pour la création d'une médiathèque :

Monsieur le Maire rappelle le projet de la centralité présenté par la Société BATIBELLA à la commission urbanisme qui comprend : 35 logements, des stationnements en sous-sol, des locaux d'activités et une coque de 508 m², situé 90, rue du Grand Fossé 69380 CHASSELAY.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. HASSANI, représentant la Société BATIBELLA, propose de vendre à la commune la coque de 508 m² au prix de 500 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment sera livré brut avec les emplacements réservés pour les réseaux et les accès indépendants du projet global.

VU l'avis des Domaines en date du 05/06/2018.

CONSIDERANT que la commune aimerait acquérir ce bâtiment en VEFA afin de pouvoir créer une médiathèque.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 19 voix pour et 1 abstention,

- **ACCEPTE** l'acquisition de cette coque de 508 m² afin de créer une médiathèque au prix de 500 000 €
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes qui en découlent
- DIT** que cette dépense est prévue au budget de la commune à l'article 2115

II Création d'un poste de Bibliothécaire dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Drac

Monsieur le Maire de Chasselay,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret : - n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Dans le cadre de la création d'une médiathèque municipale qui est un service public au service des administrés et de la politique culturelle et social de la collectivité, son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal et sont de la responsabilité du maire.

Monsieur le Maire propose de créer le poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - à créer un poste de catégorie B à compter du 01 Janvier 2019 afin d'assurer les missions de Bibliothécaire à temps complet.
 - à rédiger la fiche de poste correspondante ;
 - à procéder au recrutement d'un agent dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée et le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant disposition statutaire commues aux divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie publique territoriale, pour assurer ces missions ;
 - de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

III. Acquisition d'un local en VEFA pour la création d'un bâtiment associatif :

Monsieur le Maire rappelle le projet rue Dodat présenté par la Société APODISS INVEST pour la création de 40 logements et un bâtiment pour la création d'un local associatif.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Jean-Michel PORTE, représentant la Société « Parc de Bellecize » SCCV, propose de vendre à la commune la coque de 200 m² au prix de 200 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment sera livré brut avec les emplacements réservés pour les réseaux et les accès indépendants du projet global.

VU l'avis des Domaines en date du 05/06/2018.

CONSIDERANT que la commune aimerait acquérir ce bâtiment en VEFA afin de pouvoir créer un local associatif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition de cette coque de 200 m² afin de créer un local associatif au prix de 200 000 €

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes qui en découlent

-**DIT** que cette dépense est prévue au budget de la commune à l'article 2115

IV Acquisition d'un parc privé lieu-dit Bellecize :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir d'un parc privé lieu-dit Bellecize, partie comprise dans le projet de construction des 40 logements par la Société « Parc de Bellecize » SCCV, qui est en limite partielle de la parcelle A 1744 appartenant à la Commune de Chasselay.

La Commune de Chasselay propose d'acheter à la société « Parc de Bellecize SCCV », représentée par M. Jean-Michel PORTE ce parc privé d'une contenance de 3100 m² au prix de 10 € le m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition de ce parc privé de 3100 m² au prix de 10 € le m² soit 31 000 € afin de créer un espace vert entre les futures constructions et le restaurant municipal.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes qui en découlent

-**DIT** que cette dépense est prévue au budget de la commune à l'article 2111

V Rétrocession terrain route de Saint Germain pour création d'un parking public. :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré les mandataires des consorts DEBOURCIEUX propriétaires des parcelles cadastrées section C n° 605 et n° 607 situés au lieu-dit « le Pesselin »

Il rappelle au conseil municipal qu'une réserve foncière a été instaurée dans le but de créer un parking public dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2009.

Les Consorts DEBOURCIEUX proposent à la municipalité de rétrocéder à titre gratuit un morceau de terrain d'une contenance de 494 m² détaché des parcelles 605 et 607 pour la création d'un parking public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la cession gratuite présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte devant notaire qui en découle,

DIT que les frais seront supportés par le budget de la Commune de Chasselay à l'article 617.

VI Dossier PENAP :

Monsieur PARIOST informe l'assemblée qu'il a reçu le rapport du commissaire enquêteur pour les PENAP, et le procès-verbal de synthèse établi par le commissaire enquêteur pour l'enquête publique du PLU.

Il propose à tous les membres du Conseil Municipal de se réunir pour une réunion de travail afin de prendre connaissance des Observations pour les PENAP et le PLU.

Réunion le jeudi 18 octobre 2018 à 20 h 30 en Mairie.

M. PARIOST précise que le procès –verbal de synthèse pour le PLU est un document de travail non communicable.

VII Comptes rendus des différentes commissions,

1. Commission Bâtiment :
Différents travaux ont été acceptés par devis : l'installation de miroir dans l'ancien appartement du Garde, demander à l'entreprise ASMO un devis pour nettoyer cette salle n'étant pas prévu dans le marché.
Badges : réunion le 25/10/2018 à la mairie pour faire le point
Le portillon du local poubelle dans le centre du village : des modifications ont été demandées à l'entreprise car il 'est pas conforme au devis accepté.
Création de placard dans l'entrée de la salle des fêtes : un devis a été demandé à l'entreprise BERRY.
2. **Commission voirie** : projet aménagement du Promenoir.
 - Faire le choix des arbres à planter
 - Le choix des candélabres a été fait auprès du Sigerly.
 - C'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue et qui commencera les travaux le 22/10/2018.
3. **Commission commerce** : la commission s'est réunie le 25/10/2018. Un bilan a été fait sur le marché nocturne : 25 artisans étaient présents. Beaucoup de points positifs. Il faudrait par contre revoir l'emplacement du bar, et, changer la date peut-être la date de ce marché sachant qu'en septembre les jours sont plus courts.
Signalétique : attente du devis pour la pose du plan à l'entrée du village pose qui a été omise lors de la livraison.
Liste des commerçants à mettre à jour sur les différents supports de communication.
4. **Commission Culture** : réunion du 24/09/2018 préparation de la cérémonie du 11 Novembre. Mme ROUBAUD demande que les conseillers répondent au Doodle pour établir un planning des permanences pour les samedis et dimanches.
Le 16/10/2018, Jean-Marc NOTTIN et Philippe ARONICA iront chercher les objets prêtés et entreposés aux écoles à partir de 16 h 30.

VIII Questions diverses

- Cérémonie pour les bienfaiteurs le mercredi 31 octobre 2018 à 17 h 00 à la Mairie
- Lyons Club : remise du chèque suite à la représentation du théâtre « Lulu sur la Colline » le Jeudi 08 Novembre 2018 à 19 h 00 en Mairie.

XI Réunions de commissions

- Commission sociale le jeudi 11/10/2018 à 20 h 00 en Mairie.
- Commission Urbanisme étendue à tout le conseil municipal le jeudi 18 octobre 2018 à 20 h 30 en Mairie
- Commission urbanisme le jeudi 25 octobre 2018 à 20 h 30 en Mairie

XII Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 12 Novembre 2018